

**Commune de Notre Dame de Bondeville**  
Centre Communal d'Action Sociale  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Conseil d'Administration du 16 décembre 2022**

*Le vendredi 16 décembre deux mille vingt-deux à seize heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle de réunion du deuxième étage en Mairie, sur la convocation de sa Présidente du jeudi 1<sup>er</sup> décembre deux mille vingt-deux et sous la Présidence de Myriam MULOT.*

Nombre de membres : en exercice : 11 Présents : 6 votants : 9

**Etaient Présents :**

Myriam MULOT, présidente,  
Christian FOSSOUL, Dieinaba SY, Alain QUIBEL, Philippe RICHIER représentants le Conseil Municipal,  
Anne MAIGRET, représentant l'UDAF 76,

**Absents Excusés :**

Valérie PETIT, représentant les familles nombreuses,  
Dominique BARNET, représentant les personnes handicapées, ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL  
Nathalie LEVEUF, représentant la jeunesse et l'insertion, ayant donné pouvoir à Myriam MULOT  
Louisette LECOQ, représentant le Conseil Municipal ayant donné pouvoir à Philippe RICHIER

M. Alain QUIBEL est désigné secrétaire de séance.

**N° 2022-44**

**Passage à la M57 : adoption du règlement budgétaire et financier du CCAS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2022-43 en date du 16 novembre 2022 validant le passage à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023,  
Considérant que dans le cadre de la M57, il convient d'adopter un Règlement Budgétaire et Financier, définissant les règles de gestion applicables au CCAS : le cycle budgétaire annuel ; l'exécution budgétaire ; les opérations financières particulières et les opérations de fin d'année,  
Considérant la présentation du Règlement Budgétaire et Financier du CCAS de Notre-Dame de Bondeville lors du récent Conseil d'Administration,  
Ayant entendu l'exposé de sa Présidente, Madame Myriam MULOT,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,  
Par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Adopte le Règlement Budgétaire et Financier du CCAS de Notre-Dame de Bondeville annexé à la présente délibération.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur*  
Affiché le,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600328-20230207-2022-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2023

La Présidente du CCAS  
Myriam MULOT

